



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 9 avril 2019

Compte-rendu

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND

Département de l'Isère

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 13 ☒ Pouvoir(s) : 4</p> <p><u>Date de convocation :</u> 2 avril 2019</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u> 11 avril 2019</p> <p><u>Et de la publication le :</u> 11 avril 2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Muriel GAIFFIER, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Monique LARGOT, Florence RICHARD. Messieurs Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Patrick GIROUD, Bernard MUZELIER.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u> Nicole MENUUEL donne procuration à Olivier GAILLARD, Farah HASSAN donne procuration à Dominique UNI, Hubert MOTTET donne procuration à Patrick GIROUD, Yves PELLOUX-GERVAIS donne procuration à Claude MULLER</p> <p><u>Absents excusés :</u> Monique FERRIEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Florence RICHARD</p>
--	---

2019-11 - BUDGET ACCUEIL DE LOISIRS ZÉBULON - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD, n'est pas présent au moment du vote.

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		21 657.55 €
Opérations de l'exercice	137 879.30 €	138 758.22 €
Totaux	137 879.30 €	160 415.77 €
Résultats de clôture		22 536.47 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvé le compte administratif 2018 de l'accueil de loisirs Zébulon.

2019-12 - BUDGET ACCUEIL LOISIRS ZÉBULON - COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente le compte de gestion de 2018 qui doit être l'exact reflet du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-13 - BUDGET ZÉBULON - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Le Conseil Municipal, sur la présentation de Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2018 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2018	22 536.47 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	<u>22 536.47 €</u>

2019-14 - BUDGET ACCUEIL LOISIRS ZEBULON PRIMITIF 2019 – VOTE PAR CHAPITRES

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente le budget primitif de l'Accueil de Loisirs Zébulon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte, au niveau du chapitre, le budget primitif 2019 de l'accueil de loisirs Zébulon, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Voté
011 - Charges à caractère général	27 236.80 €
012 – Charges de personnel	122 000.00 €
TOTAUX	149 236.80 €
Recettes	Voté
002 – Excédent antérieur reporté	22 536.80 €
70 – Produits de service du domaine	45 000.00 €
74 – Dotations et participations	81 700.00 €
TOTAUX	149 236.80 €

2019-15 - BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le maire de la commune, Bernard EYSSARD, n'est pas présent au moment du vote.

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	244 752,19 €			723 030,55 €	244 752,19 €	723 030,55 €
Opérations de l'exercice	786 247,30 €	1 029 990,21 €	1 369 014,78 €	1 416 924,50 €	2 155 262,08 €	2 446 914,71 €
Totaux	1 030 999,49 €	1 029 990,21 €	1 369 014,78 €	2 139 955,05 €	2 400 014,27 €	3 169 945,26 €
Résultats de clôture	-1 009,28 €			770 940,27 €		769 930,99 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvé le compte administratif 2018 de l'accueil de loisirs Zébulon.

2019-16 - BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente le compte de gestion de 2018 qui doit être l'exact reflet du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-17 - BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Le Conseil Municipal, sur la présentation de Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2018 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2018 **770 940.27 €**

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement du déficit d'investissement **1 009.28 €**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **769 930.99 €**

2019-18 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, commente l'état n° 1259-COM portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux et fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux année N – 1 (2018)</i>	<i>Taux année N (2019)</i>
TH	8.93 %	8.93 %
FB	14,99 %	14,99 %
FNB	46,47 %	46,47 %

2019-19 - BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2019 – VOTE PAR CHAPITRES

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente le budget primitif de la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte, au niveau du chapitre, le budget primitif 2019 de la Commune, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses</i>	Voté
011 - Charges à caractère général	340 200.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	678 000.00 €
014 – Atténuation de produits	110 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	30 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	640 930.99 €
042 – Dotations aux amortissements	300.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	201 500.00 €
66 - Charges financières	42 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00 €
TOTAUX	2 044 430.99 € €
<i>Recettes</i>	Voté
002 -Résultat antérieur reporté	769 930.99 €
013 – Atténuations de charges	10 000.00 €
042 – Travaux en régie	5 000.00 €
70 – Produits de service du domaine	266 500.00 €
73 – Impôts et taxes	710 000.00 €
74 – Dotations et participations	275 500.00 €
75 – Autres Produits de gestion courante	7 500.00 €
TOTAUX	2 044 430.99 e
INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	Voté
001 – Solde d'exécution n-1	1 009.28 €
020 – Dépenses imprévues	11 230.99 €
040 – Travaux en régie	5 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	143 000.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	19 500.00 €
21 - Immobilisations corporelles	171 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	531 500.00 €
TOTAUX	882 240.27 €
<i>Recettes</i>	Voté
021 - Virement de la section de fonctionnement	640 930.99 €
040 - Amortissements	300.00 €
10 - Apports, dotations et réserves	61 009.28 €
13 - Subventions d'investissement	180 000.00 €
TOTAUX	882 240.27 €

2019-20 - RÈGLEMENT DU CITY STADE

Monsieur le Maire explique, qu'en raison des nuisances qu'entraîne l'utilisation du city stade, rue du Stade, il est nécessaire d'établir un règlement d'utilisation de ce site. Il présente le projet de règlement à l'ensemble des conseillers municipaux présents

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, approuve le projet de règlement qui sera affiché au City Stade à compter du 11 avril 2019

Une suspension de séance entre 22h10 et 22h25 permet aux riverains du city stade d'exprimer leurs doléances quant aux nuisances incessantes venues de cet équipement sportif.

Les premières solutions proposées sont la fermeture du site en dehors des plages horaires fixées par le règlement, l'extinction de tous les candélabres à proximité, la clôture du parking des officiels à côté du city stade, l'affichage du règlement. Un premier bilan sera fait dans un mois.

2019-21 PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DES BIENS EAU ET ASSAINISSEMENT À SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ AU 1^{er} JANVIER 2018

Jean-Philippe GORON présente le procès-verbal qui consigne, pour le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018, la mise à disposition de l'ensemble des éléments d'actif et de passif faisant l'objet d'un transfert. Ce procès-verbal détaille et ventile les immobilisations et les reprises de subventions ainsi que les emprunts transférés au 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte des montants d'actifs et de passifs faisant l'objet de la mise à disposition. Il approuve les termes de la mise à disposition des biens eau et assainissement transférés au 1^{er} janvier 2018 à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

Élections européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Monsieur le Maire propose de mettre en place 4 tranches de permanence pendant ces élections, à savoir : 8h-10h30 – 10h30-13h – 13h-15h30 – 15h30-18h. Les membres du conseil municipal sont invités à s'inscrire sur l'une des permanences.

Commission travaux

Sur le stade Varloteaux, les travaux du parking et de la transformation du terrain de tennis avancent. Ils sont réalisés, comme prévu, en régie.

Une commission travaux est programmée le mardi 15 mai.

Dans le cadre de la Commission Chemins, il est proposé un entretien des chemins ruraux le samedi 25 mai.

Patrick GIROUD explique que tous les chemins ruraux ont été répertoriés. Il y a 40 points à préciser et des négociations à mener. Il propose de prendre contact avec les autres communes pour s'inspirer de leur manière d'établir un balisage. Toutes les décisions concernant les chemins ruraux devront être prises en Conseil Municipal.